

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT REPRESENTE : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

21 – 20 mars 2026

***21. Election des représentants de la commune au conseil
d'administration du LPA (Lycée Professionnel Agricole)***

Rapporteur : Monsieur Gilles BENECH

Note de synthèse

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, et suite au courrier du 9 mars 2026 du Lycée Professionnel Agricole (LPA), il convient de désigner à nouveau les représentants de la Commune pour le conseil intérieur du lycée.

Il convient de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant.

Projet de délibération

Vu l'article R 421-14 du Code de l'Education,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au conseil intérieur du Lycée Professionnel Agricole (LPA).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation du délégué appelé à siéger au conseil intérieur du Lycée Professionnel Agricole (LPA).

A l'Unanimité

ARTICLE 2 : après appel à candidatures, il est procédé au vote d'un délégué titulaire.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Se portent candidats : M. Claude GAUTHIER et M. Francis FRAUNIE

Ont obtenu :

M. Claude GAUTHIER

27 VOIX

M. Francis FRAUNIE

3 VOIX

3 Abstentions de vote

Monsieur Claude GAUTHIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Délégué titulaire.

Délégué suppléant : Se portent candidats : M. Gilles BENECH et M. Francis FRAUNIE

Ont obtenu :

M. Gilles BENECH

27 VOIX

M. Francis FRAUNIE

3 VOIX

3 Abstentions de vote

Monsieur Gilles BENECH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Délégué suppléant.

L'élection a donné les résultats ci-après :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Claude GAUTHIER	Gilles BENECH

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Titouan LEHOUCQ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :